



RAPPORT MORAL

Monsieur le Ministre
Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le vice-président du Conseil Régional,
Madame la Présidente du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux et départementaux,
Madame la vice-présidente de l'Association des Maires de France,
Mesdames et Messieurs les chefs de service des administrations,
Mesdames et Messieurs les représentants de la gendarmerie, de la police nationale
Chers Collègues Maires, Adjoints et Présidents de communauté,
Mesdames et Messieurs les représentants des corps constitués, dans leur grade
fonctions et distinctions,
Chers partenaires,
Mesdames et Messieurs.

Notre Assemblée 2022 est un peu particulière cette année. Outre le fait que j'ai le plaisir de vous accueillir à Baugé en Anjou, j'ai également le très grand plaisir d'accueillir M. Christophe Béchu, en sa qualité de Ministre en charge de la transition Energétique et la Cohésion des territoires, qui nous fait le plaisir d'ouvrir notre 2^{ème} assemblée générale du mandat. Un maire qui devient ministre, c'est nécessairement un signe positif envoyé aux territoires et notamment aux élus locaux que nous sommes. Nous lui renouvelons nos très vives félicitations et notre soutien dans la gestion d'un ministère exposé, en charge de toutes les difficultés que nous avons rencontrées cet été - sécheresse, baisse des ressources en eaux, crise énergétique, incendie..... Ces thèmes se sont imposés brutalement à nous et je souhaitais saluer ici tous les maires et élus qui ont été durement éprouvés par ces événements auxquels notre territoire n'était pas habitué.

Après les deux années de Covid, nous voilà confrontés à une autre crise qui commence et dont nous ignorons la fin. Elle sera omniprésente dans nos échanges aujourd'hui lors de cette assemblée générale 2022 et impactera nécessairement notre mandat.

2021 fut en fait une année bien particulière. Elle a marqué la fin « officielle » de la pandémie avec la fermeture des centres de vaccination - merci aux communes qui se

sont engagées dans la gestion de ces centres et qui ont facilité ainsi la généralisation de la vaccination.

Nous avons connu la levée des protocoles sanitaires, ce qui a permis à chacun de reprendre une vie « presque normale »

Peu à peu, les activités dans nos communes ont repris – il a fallu néanmoins attendre le printemps 2022 pour connaître un vrai regain d'activité – notre mandat de 2020 a enfin pu réellement commencer.

Ce début de mandat « retardé » explique sans doute la succession d'élections municipales anticipées que notre département a connues et auxquelles nous n'étions pas habitués. L'effet COVID a certainement joué un rôle important – les contraintes sanitaires n'ont pas permis d'engager les actions prévues en mars 2020, ce qui a pu provoquer des agacements, des tensions. Nous devons néanmoins être vigilants et être conscients que, plus que jamais, nous devons apprendre à travailler ensemble.

Je renouvelle mes félicitations aux nouveaux élus qui nous ont rejoints.

Durant l'année écoulée, nous avons malheureusement eu à déplorer la disparition d'anciens maires, leurs noms s'affichent à l'écran. Je souhaite également leur rendre hommage et saluer leur engagement passé. Nous avons une pensée pour eux et leur famille.

Comme je le disais à l'instant, le mandat 2020 – 2026 est enfin lancé.

La période écoulée depuis la dernière assemblée générale a vu l'organisation de nombreux temps de rencontres qui sont illustrés dans le rapport d'activité.

Traditionnellement constituée autour d'une activité d'information et de conseil, qui est toujours d'actualité, notre association continue à développer une action très importante dans le domaine de la formation des élus. De septembre 2021 à juin 2022, cette activité a permis l'organisation de 36 réunions rassemblant 355 élus de collectivités différentes. Les formations proposées concernent tous les domaines d'activité de la commune et sont proposées à des tarifs très accessibles. .

Illustration de ce qui est devenu un peu notre quotidien, l'AMF 49 en lien avec la Gendarmerie et le GIGN, a organisé des formations à destination des élus pour les aider dans la gestion des incivilités.

Je ne reviendrai pas sur le drame dont a été victime notre collègue, Maire de Sygnes ou de Rezé, même si nous n'avons pas eu à déplorer des faits aussi graves, des maires de Maine et Loire sont victimes aussi d'actes inacceptables. C'est la raison pour laquelle le conseil d'administration a autorisé notre association à se porter partie civile systématiquement dès lors qu'un maire fait l'objet d'agissements répréhensibles.

Dans le même sens, j'ai souhaité qu'une rencontre ait lieu avec les chefs de juridictions afin que chacun connaisse un peu mieux le fonctionnement de la justice. Une nouvelle rencontre est programmée pour la gestion des T.I.G le 6 octobre prochain.

Notre association a initié cette année beaucoup de rencontres ou de conférences qui ont toutes connu un grand succès comme celles relatives à la loi de finances ou celle consacrée au plan de relance Européen.

L'année écoulée restera une année où les collectivités ont découvert les difficultés de recrutement. COVID oblige, un certain nombre de salariés ont quitté nos collectivités – le statut de la fonction publique territoriale subitement ne fait plus rêver. L'évolution de nos actions étant liée incontestablement à l'évolution des besoins de nos citoyens, nous avons dû aussi repenser notre organisation « ressources humaines ». Nous avons tous appris avec étonnement que 40 % des collectivités rencontraient des difficultés de recrutement ! les collectivités se sont mises à travailler l'attractivité des postes, à fréquenter les forums de l'emploi, à irriguer les réseaux sociaux de leurs demandes de recrutement. Le résultat n'est toujours pas à la hauteur de nos attentes. Ceci nous a été confirmé par le sondage que nous avons réalisé auprès des maires.

Cette situation nous a conduits à organiser un atelier sur la qualité de vie au travail. Ce temps d'échanges confirme que nous devons continuer à évoluer et que le management de nos communes est au cœur des solutions.

Le début de l'année 2022 a vu aussi l'adoption de la loi 3 Ds.

Nous attendions beaucoup de cette loi – nos espoirs sont un peu déçus.

NOUS ATTENDIONS

- que la France se décentralise,
- que le couple PRÉFET-MAIRE tant évoqué devienne une réalité
- que nos collectivités aient réellement la possibilité d'expérimenter, d'innover !
- que certaines instances trop centralisées soient adaptées à la réalité du terrain
 - comme par exemple l'ARS ou les groupements hospitaliers de territoire.

A ce jour, on nous annonce la création du conseil national de la refondation – espérons que ce conseil fasse une place importante aux élus de proximité, comme l'a demandé l'Association des Maires de France.

Il est indispensable que l'Etat s'appuie sur les élus locaux.

Il faut bien avouer que dans certains moments nous sommes un peu perdus. L'Etat a incité les collectivités à s'engager dans des opérations de reconquête des territoires ruraux : dispositif petites villes de demain – progression des actions d'amélioration de l'habitat.

Le COVID a amplifié le retour des URBAINS vers les territoires ruraux. Chacun s'est employé à revitaliser nos zones économiques pour limiter les déplacements et à favoriser la relocalisation de nos entreprises.

Et puis finalement est arrivée la loi ZAN (zéro artificialisation nette) issu de la loi climat et résilience. La **mise en œuvre de la réduction de l'artificialisation des sols (ZAN) questionne les dynamiques de développement des territoires ruraux**/ injonctions (apparemment) contradictoires entre impératif de développement et préservation des terres agricoles / nécessité de déterminer les objectifs territorialisés de réduction de consommation d'espaces, de repenser l'urbanisme à l'échelle des territoires et peser davantage sur les acteurs de l'habitat (recyclage du foncier, réhabilitation du bâti en zone urbanisée , optimisation des espaces urbanisés, restauration de la biodiversité et de la nature en ville, protection des sols des espaces naturels, agricoles et forestiers/ quid des aménagements indispensables à l'ambition de réindustrialisation du pays, qui ne peuvent être réalisés en zone dense ?

Une bonne concertation est indispensable pour éviter la mise en place d'un système qui ferait des territoires les plus ruraux ou les plus vertueux en terme de réduction passée de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, la variable de compensation des territoires les plus urbains, au détriment d'un développement territorial équilibré.

La crise que nous traversons n'est pas l'affaire seulement de l'Etat - c'est aussi l'affaire de nos collectivités - nous sommes déjà en première ligne.

A l'image du colibri, il nous appartient nous aussi de faire notre part et ce quelle que soit la taille de notre collectivité.

Face à la crise énergétique - environnementale que nous affrontons, nous devons être imaginatifs, pragmatiques. Nous devons faire remonter nos expériences à l'Etat en espérant qu'elles soient reprises - amplifiées.

Enfin il est impossible de terminer ces propos sans évoquer les terribles incendies qui ont frappé notre département. L'engagement des pompiers, des agriculteurs a été total et exemplaire. Nous leur devons beaucoup.

Notre forêt est indispensable à notre territoire - nous devons la préserver et éviter que ces tristes évènements ne viennent à se renouveler, même si le risque est grand.

Nous devons repenser ensemble - collectivité - Etat - propriétaire - exploitant, la forêt de demain, faute de quoi elle disparaîtra.

Je souhaite pour conclure remercier tous les élus pour leur engagement et j'associe à ces remerciements tous ceux d'entre eux qui participent à nos travaux, au sein de notre conseil d'administration et dans les réunions qui se tiennent au niveau national ou local.

Notre association départementale avance, elle est bien présente sur le territoire, elle demeure (et je suis) à votre service pour vous accompagner !

Pour conclure définitivement, je souhaite saluer celui qui a passé 30 ans au service de notre association. M POUTIER va prendre sa retraite dans quelques semaines - je souhaite le remercier pour ses bons et loyaux services - toujours disponible - il a su s'adapter et évoluer au contact des différents présidents - merci à lui.

Il sera remplacé par Mme Caroline MEUNIER, actuellement conseillère technique auprès de la direction Enfance et Famille du conseil départemental. Mme MEUNIER dispose aussi d'une très solide formation en droit public.

Comme l'a fait M POUTIER, je suis persuadé qu'elle sera en mesure de répondre aux attentes de notre association.

Souhaitons-lui une bonne installation dans ses nouvelles fonctions.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle et bonne assemblée générale.